

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

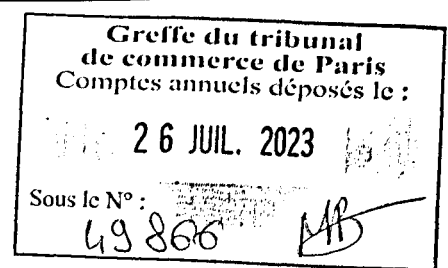
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00778 Numéro SIREN : 451 579 676 Nom ou dénomination : A 2 C

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2023 sous le numéro de dépôt 49866



A.2.C.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 49.136 Euros

Siège social : 31 Rue Vieille du Temple

75004 PARIS

R.C.S. PARIS B 451 579 676 6 2004 B 00778

SIREN 451 579 676 00011 – NAF 5610 C

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2023

=====

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

=====

AFFECTATION DU RESULTAT

Résolution proposée :

CERTIFIÉ CONFORME

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 s'élevant à 144.105 Euros :

⇒ Au compte « Report à nouveau » pour Euros 144.105

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Résolution votée :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 s'élevant à 144.105 Euros :

⇒ Au compte « Report à nouveau » pour Euros 144.105

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation de l'entreprise : SARL A2C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 31 rue Vieille du Temple 75004 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 5 1 5 7 9 6 7 6 0 0 0 1 1		Néant ☐						
		Exercice N, clos le, 31122022	N-1 31122021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 000	AC	12 000		
		Fonds commercial (1)	AI	860 333	AI	860 333	860 333	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	230 956	AS	220 122	10 835	16 631
		Autres immobilisations corporelles	AT	327 915	AU	295 494	32 422	24 514
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	32 000	BI		32 000	31 607
TOTAL (II)		BJ	1 463 205	BK	527 615	935 590	933 086	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 136	BM		3 136	1 831
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	11 591	BU		11 591	10 238
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	38 561	CA		38 561	21 256
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	407 296	CG		407 296	281 829	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	21 887	CI		21 887	23 409	
	TOTAL (III)	CJ	482 470	CK		482 470	338 562	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 945 675	1A	527 615	1 418 060	1 271 648	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL A2C		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 49 136)	DA	49 136	49 136
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	274 770	274 770
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 914	4 914
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	555 087	420 962
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	144 105	134 125
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		DL	1 028 012	883 907
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	23 400	259
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	278 987	304 546
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 279	29 156
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 381	53 779
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	390 047	387 741
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 418 060	1 271 648
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	389 100	387 741
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	23 400	259	

Annexes

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'D' followed by a horizontal line extending to the right.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 418 060 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 402 178 euros et un total charges de 1 258 073 euros, dégageant ainsi un résultat de 144 105 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- * Concessions et Brevets : 1 à 7 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 7 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

2

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.